

Délibération n° 89-2 du 28 avril 1989  
portant arrêté du compte financier 1988

---

Le Conseil d'Administration de l'agence financière de bassin "Seine-Normandie" :

**DELIBERE**

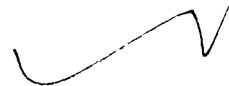
**ARTICLE 1**

Le compte financier de l'exercice 1988, présenté par l'Agent Comptable, est arrêté en recettes à la somme de : 1.436.051.711,68 F, et, en dépenses à la somme de : 1.418.606.841,53 F.

**ARTICLE 2**

- Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élevant à : 77.382.935,48 F est affecté aux réserves.

Le Secrétaire  
Directeur de l'agence



Claude FABRET

Le Président  
du Conseil d'Administration



Olivier PHILIP